

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4 A

Après le mot :

« asile, »,

rédiger ainsi la fin :

« le mot : « genre » est remplacé par le mot : « sexe ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un environnement socioculturel, les personnes sont reconnues comme ayant une identité masculine ou féminine, relativement au sexe de naissance. Deux genres sont ainsi définis : le genre masculin et le genre féminin. Adjoindre la mention de "sexe" à la mention "identité de genre" n'a donc pas de sens : c'est un pléonasme. C'est pourquoi il est proposé de retirer la mention "identité de genre" et de se conformer à la réalité naturelle que représente le sexe pour qualifier l'identité des personnes.